

Nantes, le 13 décembre 2013



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transfert de l'aéroport à Notre Dame des Landes : Point de situation au 13 décembre 2013

A l'occasion de la rencontre de presse consacrée à la Commission Permanente de décembre 2013, Jacques Auxiette, président de la Région des Pays de la Loire et du Syndicat Mixte Aéroportuaire (SMA), a fait un point sur le transfert de l'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame des Landes, suite à la réunion du Comité de Suivi des Engagements de l'Etat et des Collectivités qui s'est déroulée le matin même.

Pour Jacques Auxiette, « avec l'arrêt des opérations et l'installation de la Commission du dialogue, du Collège d'Experts scientifiques et de la Mission agricole, il y maintenant plus d'un an, beaucoup ont pu croire, et moi le premier, que l'on allait perdre une année. En réalité, et bien au contraire, ce n'est pas une année de perdue. 2013 aura été une année très utile pour conforter le dossier, une année exemplaire également en termes de concertation et de dialogue et d'amélioration du projet ».

En effet, grâce à la mobilisation des services de l'Etat et des collectivités, le PROJET a été complété, et amélioré de façon substantielle, comme cela a été présenté en Comité de suivi des engagements de l'Etat et des collectivités ce matin. Revue de détails :

① La desserte en transports collectifs a été validée par les élus du SMA le 21 juin dernier :

- A l'ouverture de la plateforme, mise en place de navettes autocar (au départ de Redon, Nort-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, Rennes, Saint-Nazaire et La Baule),
- Au plus près de l'ouverture de la plateforme : desserte en Tram-train Nantes – La Chapelle-sur-Erdre – Treillières - Aéroport,
- A horizon 2030, des liaisons ferroviaires rapides entre l'aéroport et les villes du Grand Ouest dont Nantes et Rennes.

② **L'accompagnement des territoires**, piloté Philippe Grosvalet, vice-président du SMA, est aujourd'hui pleinement engagé suite à la validation par les élus du comité syndical des orientations stratégiques de l'accord-cadre territorial. Cette démarche a été menée au nom de l'intérêt général dans un esprit constructif dans le cadre d'une concertation exemplaire avec l'ensemble des maires y compris ceux opposés à la réalisation de l'aéroport. Pour Jacques Auxiette, « il s'agit de répondre aux attentes des citoyens et de mettre en œuvre un développement équilibré et solidaire des territoires concernés. Des aides concrètes seront apportées aux communes directement impactées (urbanisme, logement, services à la population...) ».

③ Sur le volet emploi, formation professionnelle et insertion

Dès 2011, les collectivités en partenariat étroit avec l'Etat et les services publics de l'emploi, le concessionnaire et les entreprises, se sont mobilisées de manière volontariste pour anticiper les retombées directes et indirectes de la réalisation de l'aéroport dans sa phase "chantier" (plus de 5.4 millions d'heures de travail) et dans sa phase exploitation (estimation de 2500 emplois générés par un trafic de 4,5 millions de passagers).

La cellule emploi-insertion copilotée par le Département de Loire Atlantique et la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres permettra notamment de favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

"Cette mobilisation traduit la priorité accordée à l'emploi et au développement de l'activité des entreprises régionales notamment celles de la filière du BTP. Tous les dispositifs en matière de formation professionnelle et d'apprentissage seront mobilisés. Les partenaires sociaux seront associés notamment pour accompagner les salariés et les entreprises actuellement sur le site de l'aéroport de Nantes Atlantique", explique Jacques Auxiette

④ **Sur le volet agricole**, plus de 17 000 hectares de coupure verte entre le nord de l'agglomération et le futur aéroport sont « sanctuarisés » suite aux votes favorables de 8 communes sur le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens - PEAN - inscrit à l'ordre du jour de la session du Département de Loire-Atlantique le 17 décembre prochain.

Sur ce volet essentiel, Jacques Auxiette considère que « *le travail partenarial avec la Chambre d'Agriculture mené par le Département de Loire Atlantique avec l'Etat servira de socle au protocole pour la mise en œuvre des mesures compensatoires de l'aéroport du grand ouest* ».

⑤ **Sur le réaménagement de Nantes-Atlantique**, objet du groupe de travail contradictoire mis en place par le Ministre des Transports pour répondre aux opposants, les études incontestables de la DGAC présentées de manière transparente et pédagogique, confirment les éléments antérieurs et démontrent de manière évidente l'impossibilité du réaménagement de Nantes Atlantique. Il coûterait près de 700 M€ et malgré la modernisation de la flotte et l'amélioration acoustique des avions, les nuisances sonores s'aggravaient considérablement.

Pour Jacques Auxiette « *ne pas déménager l'aéroport actuel conduirait à toujours plus de nuisances sonores pour les habitants, à toujours plus de nuisances environnementales, à des contraintes encore plus inacceptables tant pour la sécurité, la qualité et le cadre de vie des habitants notamment du centre-ville de Nantes et du sud de l'agglomération nantaise.* »

⑥ **Sur le volet « Loi sur l'eau »**. L'Etat et le concessionnaire ont apporté des réponses aux réserves et recommandations formulées par le collège d'experts scientifiques. Les améliorations apportées ont permis aux membres du Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'approuver à une très large majorité les projets d'arrêtés « loi sur l'eau ».

Pour Jacques Auxiette, « *il ne reste maintenant qu'une ultime étape à franchir : celle de la signature par le Préfet des arrêtés « Loi sur l'Eau » et « Espèces protégées* » ».

⑦ **Le volet juridique**. L'année 2013 aura vu également une succession de victoires juridiques. Contrairement aux allégations tonitruantes des opposants : ni la Cour de Cassation, ni le Conseil d'Etat, ni la Commission européenne n'ont en effet stoppé le projet. A ce jour, ce sont plus de 50 décisions de justice qui ont confirmé le respect du droit :

- La Cour de Cassation dans sa décision du 6 février a radié du rôle la requête des opposants sur l'ordonnance d'expropriation.
- Le Conseil d'Etat a validé définitivement le 17 octobre dernier la Déclaration d'Utilité Publique et rejeté tous les recours du Cedpa.
On peut noter qu'en raison de ces deux décisions le protocole sur les expulsions signé en mai 2012 est désormais caduc.
- La Commission européenne devant la Commission PETI a le 17 septembre dernier, indiqué qu'aucune infraction au droit communautaire en matière environnementale

ne pouvait être retenue au regard des réponses apportées par l'Etat.

- La Commission européenne a, le 20 novembre 2013, estimé que la réalisation de l'aéroport sur le site de Notre-Dame-des-Landes, est compatible avec les règles de l'UE relatives aux aides d'Etat et validé ainsi le montage financier.

En guise de conclusion, Jacques Auxiette précise que « l'essentiel est fait. Aujourd'hui, plus aucun obstacle ne s'oppose à la pleine prise en compte des besoins des habitants et des enjeux des territoires du Grand Ouest. La priorité à l'emploi, à la croissance et au développement nécessite sans doute un peu d'audace. Elle passe aussi par une priorité évidente : faire respecter l'Etat de droit en Loire-Atlantique ».